



Département de la Drôme
Commune de Sainte Jalle

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 10 JUILLET 2020

~~~~~

Date de convocation : 10 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le treize juillet à dix-huit heures trente, le conseil municipal convoqué en séance ordinaire, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Nadège RANCON, Maire.

Tous les conseillers en exercice étaient présents, sauf Monsieur BROSILLE Fabien qui a donné pouvoir à Monsieur ROUX Frédéric.

Madame COQUET Laurence a été nommée secrétaire de séance.

-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-

### **1/ Approbation du règlement intérieur du Conseil municipal ou gestion des questions orales.**

Après lecture d'une proposition de règlement intérieur du conseil municipal, puis concertation, Madame le Maire demande aux élus de l'approuver ou pas.

Le règlement intérieur du Conseil municipal tel que présenté est approuvé à l'unanimité.

### **2/ Délégation du Conseil municipal au Maire et subdélégation aux adjoints.**

Madame le Maire donne lecture des différents pouvoirs qui peuvent être délégués au Maire par le Conseil municipal.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, vote les pouvoirs de 1) à 28) à l'unanimité (10 voix pour car Mme le Maire ne prend pas part au vote).

Madame le Maire demande ensuite aux élus de bien vouloir subdéléguer ses pouvoirs à ses adjointes, Mme ARMAND Marie-Noëlle et Mme Coquet Laurence.

Proposition validée à l'unanimité.

### **3/ Indemnités des adjoints.**

Madame le Maire propose au conseil municipal l'attribution d'indemnités aux adjoints suivant la réglementation en vigueur :

- 1<sup>er</sup> adjointe : 9.9% de l'indice terminal de la fonction publique territoriale
- 2<sup>ème</sup> adjointe : 9.9% de l'indice terminal de la fonction publique territoriale

Indemnités votées à l'unanimité par le conseil municipal.

#### 4/ Constitution des commissions municipales.

Vu l'article L. 2121-22 du code général des collectivités territoriales permettant aux conseils municipaux de former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil, Madame le Maire propose de créer 7 commissions municipales, et demande aux élus de se proposer et se prononcer sur les candidatures.

Après concertation, les commissions sont validées à l'unanimité telles que présentées dans la tableau ci-dessous :

| Intitulé       | Attributions                                                   | Membres                                          |
|----------------|----------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------|
| commission n°1 | Finances- Budgets                                              | Mmes RANCON, ARMAND, COQUET et Monsieur ANTOINE  |
| commission n°2 | Urbanisme, Travaux, Voirie, Cimetière,                         | Mrs ROUX, AUDEOUD, SEGUIN et ANTOINE             |
| commission n°3 | Eau et Assainissement                                          | Mrs LIOTAUD, BONNIFACY, AUDEOUD et ROUX          |
| commission n°4 | Affaires sociales, CCAS, épicerie solidaire                    | Mme COQUET et Monsieur AUDEOUD                   |
| commission n°5 | Communication, site Internet, Bulletin municipal, Informatique | Mmes RANCON et ARMAND, Mrs BROSILLE et BONNIFACY |
| Commission n°6 | Marché d'été                                                   | Mme ARMAND et Monsieur SEGUIN                    |
| commission n°7 | Camping                                                        | Mrs LIOTAUD et SEGUIN                            |

#### 5 / Désignation des représentants dans les différentes structures (Syndicats et associations)

Après concertation, les élus désignent à l'unanimité les délégués ou référents suivants pour représenter la municipalité dans les différentes structures suivantes :

- SIVOS : RANCON Nadège et COQUET Laurence
- SIVOSOC : ANTOINE David et référent AASHAN : AUDEOUD Jean-Pierre.
- SDED : BROSILLE Fabien titulaire, et SEGUIN Stéphane suppléant.
- SDTV : BONNIFACY Laurent titulaire et RANCON Nadège suppléante.
- AGEDI Collège 1 : BROSILLE Fabien.
- Correspondant Défense : RANCON Nadège.
- Référentes des associations communales : ARMAND Marie-Noëlle et FOSSION Christine.
- Référente association des restaurants scolaires : COQUET Laurence.

#### 6 / Désignations des membres des commissions obligatoires

Après concertation, les élus désignent à l'unanimité les délégués ou référents suivants pour représenter la municipalité dans les commissions suivantes :

- Commission de contrôle des élections : ROUX Frédéric. Voté à l'unanimité
- Commission d'Appel d'Offres :
  - Membres titulaires : RANCON Nadège ARMAND Marie-Noëlle, ANTOINE David.

- Membres suppléants : SEGUIN Stéphane, LIOTAUD Benjamin et AUDEOUD Jean-Pierre.

- Commission Communale des Impôts Directs : Voir liste.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30.